

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 843

SYSTÈME INTERNATIONAL POUR LA TRANSLITTÉRATION
DES CARACTÈRES GRECS EN CARACTÈRES LATINS

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/930330d6-cb21-4c36-983b-2030398fd40/iso-r-843-1968>
1^{ère} ÉDITION (corrigée)

Octobre 1968

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 843:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/930330d6-cb21-4c36-983b-2030398fdc40/iso-r-843-1968>

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 843, *Système international pour la translittération des caractères grecs en caractères latins*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*, dont le Secrétariat est assuré par le Deutscher Normenausschuss (DNA).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1952 et aboutirent, en 1964, à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

Le premier Projet de Recommandation ISO (N° 315) fut soumis en octobre 1959 à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Les résultats de cette consultation n'ayant pas été jugés satisfaisants, le Comité Technique présenta successivement un deuxième, puis un troisième Projet de Recommandation ISO qui furent distribués respectivement en décembre 1960 et le 20 mars 1964.

Le troisième Projet de Recommandation ISO fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Argentine	Hongrie	R.A.U.
Brésil	Inde	Roumanie
Canada	Israël	Royaume-Uni
Chili	Italie	Suède
Colombie	Nouvelle-Zélande	Suisse
Espagne	Pays-Bas	Tchécoslovaquie
France	Pologne	U.S.A.
Grèce	Portugal	

Quatre Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet :

Allemagne	Danemark
Belgique	Japon

Le troisième Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en octobre 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 843:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/930330d6-cb21-4c36-983b-2030398fdc40/iso-r-843-1968>

SYSTÈME INTERNATIONAL POUR LA TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES GRECS EN CARACTÈRES LATINS

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LA CONVERSION D'UNE LANGUE ÉCRITE DANS UNE AUTRE

Une des fonctions de la conversion d'une langue écrite dans une autre, particulièrement importante pour les travaux de bibliographie, de documentation et de bibliothéconomie, est de faciliter le classement alphabétique des documents ou des fiches rédigés en des langues qui emploient des alphabets différents. La conversion permet également la reproduction des textes écrits dans des alphabets variés par les moyens mécaniques immédiatement disponibles, comme la machine à écrire.

Les méthodes de conversion les plus courantes sont les suivantes :

Transcription. Opération consistant à représenter les éléments d'une langue, sons ou signes, quelle qu'en soit l'écriture originale, par tout autre système écrit de lettres ou de signes phonétiques.

Translittération. Opération consistant à représenter les caractères (lettres ou signes) d'un alphabet par ceux d'un autre, en principe lettre par lettre. Cette méthode de conversion s'applique spécifiquement à la représentation d'un alphabet entièrement littéral, tel que l'alphabet cyrillique, à l'aide d'un alphabet entièrement littéral, tel que l'alphabet roman.

Ces méthodes sont applicables à la conversion de tout alphabet en un autre alphabet et permettent notamment la romanisation, l'arabisation, la cyrillisation, etc.

La romanisation, par exemple, est une forme de conversion qui consiste à représenter par des lettres de l'alphabet roman des langues utilisant d'autres caractères.

Dans la conversion on apportera la plus grande attention à éviter toute ambiguïté, tout en s'efforçant de n'introduire aucune complication inutile et de conserver les liens de parenté les plus étroits entre chaque lettre ou signe et son correspondant.

Dans la translittération, l'équivalence lettre par lettre est l'idéal à atteindre, mais l'application absolue de ce principe peut ne pas être possible. Dans certains cas, des signes diacritiques ou des lettres groupées pourront être utilisés, mais leur emploi doit être limité au strict minimum. Dans l'élaboration de tout système de translittération, un effort particulier devra être fait pour obtenir une réversibilité immédiate, dans toute la mesure du possible, afin de faciliter, en cas de besoin, la reconstitution du texte dans sa graphie originale.

La possibilité de voir adhérer un grand nombre d'utilisateurs à un système de conversion doit être une préoccupation constante au cours de l'élaboration d'un tel système.

Bien plus, s'il existe déjà un système de conversion largement répandu, il devra être pris comme base d'établissement d'une Recommandation internationale à moins qu'un meilleur système ne paraisse devoir entraîner une adhésion plus générale.

TABLEAU DE TRANSLITTÉRATION
DES CARACTÈRES GRECS EN CARACTÈRES LATINS

N°	Grec en latin		N°	Grec en latin			
1	A	α	A, a	13	N	ν	N, n
2	B	β	B, b	14	Ξ	ξ	X, x
3	Γ	γ	G, g	15	O	ο	O, o
4	Δ	δ	D, d	16	Π	π	P, p
5	E	ε	E, e	17	P	ρ	R, r
6	Z	ζ	Z, z	18	Σ	σ	S, s
7	H	η	Ē, ē	19	Τ	τ	T, t
8*	Θ	θ	Th, th	20	Υ	υ	U, u
9	I	ι	I, i	21	Φ	φ	F, f
10	K	κ	K, k	22	X	χ	H, h
11	Λ	λ	L, l	23*	Ψ	ψ	Ps, ps
12	M	μ	M, m	24	Ω	ω	Ō, ō

- Les combinaisons exceptionnelles τχ et πσ devraient, dans la translittération, être séparées par un point, ainsi τ·h et p·s.

1. SIGNES SPÉCIAUX

- a) L'esprit doux. σ , est omis.
- b) L'esprit rude. σ , rendu par ' (apostrophe), doit précéder la voyelle; dans un digramme tel que $\rho\sigma$ ou l'apostrophe doit précéder la première voyelle ' ou (et non o'u). Quand il apparaît au-dessus de ρ , le signe esprit rude est omis dans la translittération
- c) Un tréma σ dans le texte grec est reproduit tel quel en translittération. Les divers accents toniques (aigu, grave, ou circonflexe) peuvent également être reproduits tels quels, à savoir :

accent aigu $\acute{\sigma}$
 accent grave $\grave{\sigma}$
 circonflexe \sim ou $\hat{\sigma}$

- d) Le iota ι souscrit, et même lorsqu'il est adscrit dans un texte grec en majuscules, est représenté, dans la translittération latine, par un j (respectivement J) adscrit.
- e) Deux signes de ponctuation spécialement grecs sont toujours translittérés en caractères roman comme suit :
- le \cdot (point simple en haut de la ligne, alternative du :) par deux points ;
- le ? (signe de question) par un point d'interrogation ?

Exemples

a)	Ἀγαμέμνων	=	Agamémnōn
b)	Ἡσίοδος	=	Īsiodos
	Ἑὺρημα	=	Eūrēma
c)	Κουμέϊχα	=	Koumēika
	Ἠλέκτρα	=	Īlektra
	Ἀττικῆ	=	Attikē
	Κῦρος	=	Kūros ou Kūros
d)	Μυρτώων πέλαγος	=	Murtōjon pélagos
	ΜΥΡΤΩΙΟΝ ΠΕΛΑΓΟΣ	=	MURTŌJON PELAGOS
e)	Ὄνομασία:	=	Onomasía :
	Ὄνομασία	=	Onomasía
	Γιατί ὄχι:	=	Giati óhi ?

2. RETRANSLITTÉRATION EN GREC

- a) Un mot commençant par une voyelle (N^o 1, 5, 7, 9, 15, 20, 24) ou une combinaison de voyelles (N^o 1+ 9, 1+ 20, 5+ 9, 5+ 20, 7+ 20, 15+ 9, 15+ 20, 20+ 9) non précédé du signe esprit rude σ , devrait être retranslittéré en grec en plaçant un signe esprit doux σ juste avant une capitale initiale ou au-dessus d'une voyelle minuscule et dans les combinaisons de voyelles, au-dessus de la seconde voyelle grecque (voir exemple a)).
- b) Dans la retranslittération, il est recommandé que le signe esprit rude σ soit placé juste avant une capitale ou au-dessus d'une lettre minuscule, dans les combinaisons de voyelles au-dessus de la seconde voyelle grecque, et qu'il soit restitué (puisqu'on l'omet dans la translittération) au-dessus du ρ (N^o 17) initial et au-dessus du deuxième ρ dans un double ρ médial.
- c) Dans la retranslittération de mots commençant par une voyelle capitale, les accents et les signes représentant les esprits devraient précéder celle-ci; dans les mots commençant par une combinaison de voyelles, ils devraient être placés au-dessus de la seconde voyelle grecque. Dans l'un et l'autre cas, l'esprit doit précéder l'accent.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/R 843:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/930330d6-cb21-4c36-983b-2030398fdc40/iso-r-843-1968>